



***Désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
pour le diagnostic et l'étude de faisabilité  
de la rénovation de l'école élémentaire***

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Téléphone : 02 99 69 71 07  
Courriel : [mairie@montreuil-sur-ille.fr](mailto:mairie@montreuil-sur-ille.fr)

*1 - Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur* : Commune de Montreuil-sur-Ille  
*Personne responsable du marché* : M. le Maire  
Mairie de Montreuil-sur-Ille  
19 Avenue Alexis Rey  
35440 MONTREUIL-SUR-ILLE  
Téléphone : 02-99-69-71-07  
Courriel : [secretaire.general@montreuil-sur-ille.fr](mailto:secretaire.general@montreuil-sur-ille.fr)

*2 - Objet de la consultation* : La commune de Montreuil-sur-Ille envisage de confier à un AMO, la mission de diagnostic précis de l'état du bâtiment, les études de faisabilité et l'élaboration d'un programme d'une opération de rénovation complète de l'école élémentaire publique.

La mission a pour but d'établir le diagnostic complet des travaux nécessaires à ce bâtiment en vue d'établir un cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre.

*3 - Type de procédure* : Procédure adaptée suivant les dispositions du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés publics.

*4 - Appréciation des offres* : Les critères retenus pour le jugement des offres sont : 1-prix des prestations (pondération : 40) ; 2-méthodologie (pondération 60).

*5 - Nombre total d'offres reçues* : 5.

*6 - Attribution du marché*  
Date d'attribution : 13/05/2022.

Titulaire du marché : ACCESMETRIE – 2 rue du Docteur Lombard – 92130 ISSY LES MOULINEAUX –  
pour un montant de 18 720.00 € HT.

*7 - Procédure de recours*

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416 - Tél : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84 - Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) - Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : les concurrents évincés peuvent exercer un recours devant le juge administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent avis. Il convient de se reporter aux articles L. 551-1 à L.551-4 du Code de la Justice Administrative (référé précontractuel) et aux articles L551-13 à L551-16 du Code de la Justice Administrative (référé contractuel).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416 - Tél : 02 23 21 28 28.

Affiché le 02/06/2022.

Le Maire,  
Yvon TAILLARD

